

COMMUNE DE  
**B E X**



**Au Conseil communal de Bex**  
**Rapport de la commission ordinaire**

Chargée de l'étude du préavis municipal N° 2021/16 du 8 septembre 2021  
relatif à

**L'adoption du volet stratégique du Plan Directeur intercommunal Chablais Agglo**

---

Commission composée de :

Mesdames : Eliane Comte  
Fabienne Lauber  
Valentine Moreillon  
Jannick Badoux

Monsieur : Frédéric Guex

Invitée : Madame Elena Regazzoni

Délégués de la municipalité : Monsieur le Syndic Alberto Cherubini et Monsieur Michael Dupertuis.

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ordinaire chargée d'examiner le préavis n° 2021/16 s'est réunie le lundi 11 octobre 2021 à la salle de la Municipalité.

Madame Elena Regazzoni, Monsieur le Syndic Alberto Cherubini et Monsieur le Municipal Michael Dupertuis étaient présents pour répondre aux diverses questions de la commission. Nous tenons ici à les remercier pour leur disponibilité et pour leurs explications.

Le but du préavis est l'adoption du volet stratégique du Plan Directeur intercommunal Chablais Agglo. Il permettra, en particulier, d'obtenir des subventions fédérales pour le financement des projets de la commune.

Pour notre commune, la mobilité, les transports publics et la sécurisation de l'espace routier sont les enjeux majeurs au cœur de ce projet, de même que le développement du pôle d'activité ainsi que la planification énergétique.

La Confédération et le Canton nous incitent à réfléchir de manière régionale et à ne pas travailler de façon individuelle. Chablais Agglo rassemble ainsi 6 communes valaisannes et vaudoises : Collombey-Muraz, Massongex, Monthey, Aigle, Ollon et Bex. L'adoption du Plan nécessite encore l'approbation des Conseils communaux des trois communes vaudoises concernées par son périmètre, soit Aigle, Ollon et Bex. Dans le cas contraire il devient caduc. S'il est adopté il sera soumis à l'approbation du Conseil d'État.

Les Municipalités d'Ollon et d'Aigle soumettront ce préavis lors de leur séance de Conseil communal de décembre.

Ce Plan est composé de 3 volets : le volet explicatif, le volet stratégique et le volet opérationnel.

Le volet explicatif expose une analyse détaillée du périmètre de l'agglomération selon trois thèmes : l'urbanisation, la mobilité et l'environnement.

Le volet stratégique comporte une série de mesures que vous trouverez en annexe à ce rapport. Il est important de préciser que ces mesures ont été définies d'entente avec la commune qui participe activement et depuis longtemps à ces réflexions, et que certaines concernent des projets déjà identifiés (voir planifiés) par la commune. Nous pouvons citer en particulier : le réaménagement de la route d'Aigle, le réaménagement du centre-ville (en particulier la place du Marché) et le réaménagement de la place de la Gare, ainsi que le développement du pôle d'activité. Il est intéressant de relever que la Commune de Bex, avec la Commune d'Aigle, sont des sites économiquement stratégiques à l'échelle du canton.

Ces mesures sont réparties par priorité : A entre 2024 et 2027 – B entre 2028 et 2031.

A noter qu'en cas d'acceptation du Plan Directeur Intercommunal par la Confédération, aucune obligation de réaliser le programme des mesures - ni tel quel ni en partie - ne pourra être imposée à la Commune de Bex, qui en conserve donc la maîtrise. Sa réalisation se fera selon le processus habituel (préavis au conseil communal). Par contre, comme déjà évoqué, les projets intégrés dans ce Plan pourront profiter de subventionnement (jusqu'à 40%) par la Confédération.

Cependant, malgré la liberté que la Commune a de réaliser ou pas ces travaux dans les délais indiqués dans le Plan Directeur, la non réalisation de la plupart des projets mettrait en péril la participation de notre commune au sein des futurs projets de Chablais Agglo.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission ordinaire vous recommande à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la décision suivante :

### le Conseil communal de Bex

- vu** le préavis municipal n° 2021/16 relatif à l'adoption du volet stratégique du Plan Directeur intercommunal Chablais Agglo ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette requête ;
- considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### d é c i d e :

- **d'adopter le volet stratégique (partie II) du Plan Directeur intercommunal de Chablais Agglo**

Pour la commission ordinaire  
La rapportrice  
Jannick Badoux



Fait à Bex, le 25 octobre 2021

## 6.1 Mesures d'urbanisation en priorité A et B

### Urbanisation de qualité et cadre de vie

EPQ	Espace public de qualité	Toutes	A
AVP	Avenue verte partagée	Aigle, Bex, Monthey, Collombey-Muraz	A
PP	Préservation du patrimoine bâti	Toutes	A

### Pôles mixtes de développement stratégiques

PUM.1	Pôle urbain mixte « Novassalles »	Aigle	A
PUM.2	Pôle urbain mixte « Landi »	Aigle	B
PUM.6	Pôle urbain mixte « Ollon Gare»	Ollon	B
PUM.7	Pôle urbain mixte « Bex Gare»	Bex	A
PUM.8	Pôle urbain mixte «Vers le Nant de Choëx»	Monthey	A
PUM.9	Pôle urbain mixte « Semilles »	Monthey	A
PUM.10	Pôle urbain mixte « Les Dailles Ouest »	Monthey	B
PUM.11	Pôle urbain mixte «Les Dailles Sud»	Monthey	A
PUM.13	Pôle urbain mixte «Les Goilles»	Monthey	A
PUM.14	Pôle urbain mixte « Gare de Monthey »	Monthey	A
PUM.15	Pôle urbain mixte « Plantaud »	Monthey	A
PUM.16	Pôle urbain mixte « Avenue de la Gare nord »	Monthey	B
PUM.17	Pôle urbain mixte « Au-delà du Pont »	Monthey	C
PUM.18	Pôle urbain mixte «Halte de Collombey Le Grand»	Collombey-Muraz	B
PUM.19	Pôle urbain mixte «Gare de Collombey»	Collombey-Muraz	B
PUM.20	Pôle urbain mixte «Les Vergers Est»	Collombey-Muraz	A
PUM.21	Pôle urbain mixte « Massongex »	Massongex	A

### Mobilisation foncière et densification douce

MRF	Mobilisation des réserves foncières	Toutes	A
DD.1	Secteur de densification douce « Pré-Yonnet »	Aigle	A
DD.2	Secteur de densification douce « Les Pommiers »	Aigle	A
DD.3	Secteur de densification douce « Les Vergers »	Aigle	A
DD.4	Secteur de densification douce « Rue des Merisiers »	Collombey-Muraz, Monthey	B
DD.5	Densification douce « Clos-Novex »	Collombey-Muraz	B

**Mesures de maîtrise de l'urbanisation**

MU	Maîtrise de l'urbanisation	Aigle, Bex, Collombey-Muraz, Massongex, Monthey	<b>A</b>
----	----------------------------	---	----------

**Pôle d'équipement public**

PEP.1	Pôle d'équipement public «Gymnase du Chablais»	Aigle	<b>A</b>
PEP.2	Pôle d'équipement public « Zone sportive de Verney – Pré Perna – Pré d'Île»	Monthey	<b>B</b>

**Pôles d'activités**

PAI.1	Pôle d'activité - Aigle	Aigle	<b>B</b>
PAI.2	Pôle d'activité - Bex	Bex	<b>B</b>
PAI.3	Pôle d'activité – Collombey-Muraz (1/2)	Collombey-Muraz	<b>A définir</b>
PAI.4	Pôle d'activité – Collombey-Muraz (2/2)	Collombey-Muraz	<b>A définir</b>
PAI.5	Pôle d'activité – Monthey	Monthey	<b>B</b>
PAI.6	Sites d'activités régionaux	Toutes	<b>B</b>
PAI.7	Sites d'activités locaux	Toutes	<b>B</b>
PAI.8	Système de gestion des zones d'activités	Toutes	<b>A</b>

**6.2 Mesures mobilité en priorité A et B****Mesures de rang supérieur**

Ms.1	Nouveau tracé de la ligne ferroviaire AOMC entre Monthey et Collombey-Muraz	Collombey-Muraz / Monthey	<b>A</b>
Ms.2	Augmentation des cadences de la ligne ferroviaire AOMC entre Aigle et Monthey	Aigle / Collombey-Muraz / Monthey / Ollon	<b>A</b>
Ms.3	Amélioration de la desserte sur les lignes ferroviaires CFF	Aigle / Bex/ Collombey-Muraz / Massongex / Monthey	<b>A/B</b>
Ms.4	Augmentation des cadences pour les trains de montagne (AL, ASD, AOMC, BVB)	Aigle / Bex / Monthey / Ollon	<b>B/C</b>
Ms.5	Passage dénivelé à la gare CFF de Monthey	Monthey	<b>A</b>
Ms.7	Halte CFF Les Perraires	Collombey-Muraz	<b>A</b>

**Capacité des routes**

CR.1	Nouveau barreau routier sous les voies CFF à Monthey	Monthey	A
------	--	---------	---

**Gestion de la mobilité**

GM.1	Plans de mobilité pour les employés des services publics	Toutes	AvE10
GM.2	Plans de mobilité pour les entreprises de l'agglomération	Toutes	AvE
GM.3	Politiques de stationnement communales / d'agglomération	Toutes	AvE
GM.4	Modification des règlements communaux de construction pour les zones d'activités et d'habitat	Toutes	AvE
GM.5	Intégration tarifaire des transports publics	Toutes	AvE
GM.6	Stationnement pour vélos dans les entreprises et les équipements privés	Toutes	AvE
GM.7	Communication et promotion d'agglomération en faveur du vélo	Toutes	AvE

**Gestion du trafic - paquet de mesures horizon A**

P.GT.A.1	Régulation du trafic carrefour du Pautex à Aigle	Aigle	A
P.GT.A.2	Régulation du trafic carrefour du Montagnier à Collombey	Collombey-Muraz	A
P.GT.A.3	Régulation du trafic RC302/RC112 à Monthey	Monthey	A
P.GT.A.4	Régulation du trafic RC302/Europe à Monthey	Monthey	A
P.GT.A.5	Régulation du trafic RC301/RC302 à Collombey	Collombey-Muraz	A
P.GT.A.6	Régulation du trafic Simplon/Europe à Monthey	Monthey	A

**Valorisation / sécurité de l'espace routier - mesures individuelles**

VSR.1	Réaménagement de la RC302 de Monthey à Collombey	Collombey-Muraz / Monthey	A
VSR.2	Réaménagement de la RC302 entre Muraz et Collombey	Collombey-Muraz	C

**Valorisation / sécurité de l'espace routier - paquet de mesures horizon A**

P.VSR.A.1	Requalification de la route de Lausanne à Aigle	Aigle	A
P.VSR.A.2	Zone piétonne et réaménagement de la rue Monthéolo à Monthey	Monthey	A
P.VSR.A.3	Réaménagement de la route cantonale en traversée d'Ollon	Ollon	A
P.VSR.A.4	Réaménagement de la route d'Ollon en bordure d'Ollon	Ollon	A
P.VSR.A.5	Réaménagement de la route d'Aigle à Bex	Bex	A

<sup>10</sup> Les abréviations « AvE » et « BvE » sont définies dans les DPTA et signifient que la réalisation des mesures est entièrement à la charge de l'agglomération (en priorité A ou B).

P.VSR.A.6	Réaménagement de la route cantonale en traversée de Massongex	Massongex	A
P.VSR.A.7	Zone piétonne et réaménagement, centre Sud de Massongex	Massongex	A

**Valorisation / sécurité de l'espace routier - paquet de mesures horizon B**

P.VSR.B.1	Requalification de la traversée de Bex	Bex	B
P.VSR.B.2	Réaménagement du centre-ville de Bex	Bex	B
P.VSR.B.3	Réaménagement av. de la Gare à Bex	Bex	B

**Infrastructures pour bus / TP**

TP.1	Reconstruction de la passerelle entre Massongex et Bex pour les TP et MD	Bex / Massongex	B
TP.2	Développement du réseau de bus d'agglomération	Toutes	A
TP.3	Mise aux normes LHand	Toutes	-
TP.4	Nouvelle liaison routière entre l'avenue du Simplon et la rue des Saphirs à Monthey	Monthey	C

**Plateformes multimodales**

PM.1	Interface à la halte CFF de Massongex	Massongex	A
PM.2	Interface à la gare CFF de Bex	Bex	A
PM.3	Interface à la halte AOMC d'Ollon	Ollon	A
PM.4	Interface à la halte CFF Le Grand	Collombey-Muraz	B

**Mobilité douce - mesures individuelles**

MD.VV	Principes d'aménagement des axes mobilité douce structurants (voies vertes)	Toutes	-
MD.1	Aménagement d'un itinéraire cyclable entre Ollon et Bex le long de la route cantonale	Bex / Ollon	A
MD.2	Aménagement cheminement de mobilité douce entre Bex et le Rhône	Bex	B
MD.3	Liaison de mobilité douce entre Ollon, et le Rhône	Ollon	B
MD.4	Passerelle au-dessus du Rhône, secteur Charbonnière	Aigle / Collombey-Muraz	B
MD.5	Itinéraire structurant de mobilité douce « voie verte » entre Illarsaz et Muraz	Collombey-Muraz	A
MD.7	Aménagement de zones de stationnement pour vélos	Toutes	A
MD.8	Instauration d'un système de partage de vélos dans toute l'agglomération	Toutes	A

MD.9	Passerelle au-dessus du Rhône, secteur Gryonne	Monthey / Ollon	<b>B</b>
MD.10	Franchissement MD, secteur des Paluds (MBR)	Massongex	<b>C</b>
MD.11	Aménagement cheminement de mobilité douce entre Massongex et le Rhône	Massongex	<b>A</b>

**Mobilité douce - paquet de mesures horizon A**

P.MD.A.1	Aménagements en faveur des cyclistes, route de l'Infirmier à Bex	Bex	<b>A</b>
P.MD.A.2	Aménagements piétons, rues du Cotterd et des Pépinières à Bex	Bex	<b>A</b>
P.MD.A.3	Modération et rue cyclable, rues du Cotterd et des Pépinières à Bex	Bex	<b>A</b>
P.MD.A.4	Aménagements en faveur de du vélo, avenue de l'Europe à Monthey	Monthey	<b>A</b>
P.MD.A.5	Rue cyclable et trottoir, ch. de l'Hôpital à Aigle	Aigle	<b>A</b>
P.MD.A.6	Modération et rue cyclable, ch. des Lieugex à Aigle	Aigle	<b>A</b>
P.MD.A.7	Modération et rue cyclable, ch. du Châtelard à Aigle	Aigle	<b>A</b>
P.MD.A.8	Rue cyclable, rue St-Didier à Collombey	Collombey-Muraz	<b>A</b>
P.MD.A.9	Passage inférieur MD des Ilettes à Massongex	Massongex	<b>A</b>

**Mobilité douce - paquet de mesures horizon B**

P.MD.B.1	Aménagements piétons, rue de la Gare à Aigle	Aigle	<b>B</b>
P.MD.B.2	Aménagements piétons, quartier sous gare à Aigle	Aigle	<b>B</b>
P.MD.B.3	Aménagements cyclables, rue du Simplon à Bex	Bex	<b>B</b>
P.MD.B.4	Aménagements cyclables, ch. des Artisans à Aigle	Aigle	<b>B</b>
P.MD.B.5	Aménagements cyclables, av. du Crochetan à Monthey	Monthey	<b>B</b>

**Mobilité électrique en matière de transports privés**

ME.1	Stations de recharge pour vélos électriques dans vélostations	Toutes	<b>A/B</b>
------	---	--------	------------

**Transport de marchandises et logistique**

TML.1	Nouveau franchissement multimodal entre les ZA d'Aigle et de Collombey-Muraz	Aigle / Collombey-Muraz	<b>C</b>
-------	--	-------------------------	----------

## 6.3 Mesures environnement et paysage en priorité A et B

### Paysage, nature et agriculture

R3	3e correction du Rhône	Toutes	A
EAU	Aménagement des cours d'eau latéraux et canaux	Toutes	A
FOR	Forêt	Toutes	A
AGR	Agriculture	Toutes	A
REC	Biodiversité et réseaux écologiques	Toutes	A
NAT	Nature en ville	Toutes	A

### Environnement

ENV	Protection de l'environnement	Toutes	A
CLIM	Lutte contre le réchauffement et adaptation aux changements climatiques	Toutes	A

### Energie

ENE.1	Incitation au changement chez les privés	Toutes	A
ENE.2	Modification du RCC et RCCZ	Toutes	A
ENE.3	Délimitation des périmètres de chauffage à distance	Aigle, Bex, Massongex, Ollon	A
ENE.4	Soutien au solaire thermique	Toutes	A